

FONDS D'AIDE AUX ARTISTES (FONDS AIDA) CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Visant à encadrer et à soutenir le développement de carrière des jeunes instrumentistes, chef-fe-s d'orchestre et chanteur-se-s spécialisé-e-s en musique classique, le Fonds AIDA leur offre, via un programme de soutien financier, la possibilité d'atteindre un large réseau de diffusion et d'accéder à de grandes institutions culturelles de renommée internationale.

1. **Candidat-e-s visé-e-s** : tout-e instrumentiste, chef-fe d'orchestre ou chanteur.se (ci-après nommé « l'artiste ») au potentiel remarquable et déjà engagé dans une carrière professionnelle. On entend par potentiel remarquable celui qui, par son talent et ses capacités de réalisation et d'interprétation, pourra répondre à des critères lui permettant l'accès à une activité nationale, voire internationale.
2. **Admissibilité** : citoyen canadien ou avoir le statut d'immigrant reçu ET être résident du Québec depuis au moins 24 mois.

Définition : Un-e immigrant-e reçu-e est une personne qui a changé sa résidence permanente pour une province canadienne où elle a des droits de résidence même si elle n'a pas les droits de citoyenneté canadienne. Un exemple d'immigrant-e reçu-e est un-e citoyen-ne français-e qui a une résidence permanente au Canada. Un-e résident-e permanent-e du Canada est une personne n'ayant pas la citoyenneté canadienne qui a reçu la permission de vivre au Canada sans aucune limite de temps. Notons que des étudiant-e-s de pays étrangers ne sont pas habituellement considéré-e-s immigrant-e-s reçu-e-s, même s'ils ou elles habitent au Québec depuis au moins 24 mois, puisqu'ils ou elles doivent avoir un permis d'étude pour rester au Canada.

3. **Âge** : les âges limites varient selon la catégorie d'instrument :
 - *Chef-fe d'orchestre* : 35 ans ou moins au moment du dépôt de la demande
 - *Chanteur.se* : 32 ans ou moins au moment du dépôt de la demande
 - *Pianiste* : 30 ans ou moins au moment du dépôt de la demande
 - *Percussion* : 30 ans ou moins au moment du dépôt de la demande
 - *Bois* : 30 ans ou moins au moment du dépôt de la demande
 - *Cuivres* : 30 ans ou moins au moment du dépôt de la demande
 - *Cordes* : 28 ans ou moins au moment du dépôt de la demande
4. **Types de projets admissibles au soutien financier de la Fondation JM Canada** :
 - I. Une participation à un concours;
 - II. Des études de perfectionnement auprès d'institutions reconnues;
 - III. Une participation à des stages/coaching auprès de maîtres reconnu-e-s;

- IV. Un travail auprès de répétiteurs ou répétitrices pour la préparation de répertoires;
- V. Une participation à une tournée d'auditions (projet visant à développer des liens privilégiés avec des agent·e·s, des producteurs ou productrices, des directeur ou directrices d'orchestre et de maisons d'opéra, des radiodiffuseurs, des directeur ou directrices de concours nationaux ou internationaux ou autres personnes stratégiques dans le processus de développement de carrière);
- VI. Toute autre demande en lien avec le développement d'une carrière artistique (une évaluation sera faite par la Fondation JM Canada).

IMPORTANT : Pour que le projet soit admissible, il doit débiter au minimum trois (3) mois après la date limite d'inscription.

Par exemple :

	Dates limites d'inscriptions	Date minimale de début du projet soumis
Automne	5 octobre 2026	5 janvier 2027
Hiver	5 février 2027	5 mai 2027
Printemps	5 mai 2027	5 août 2027

5. Types de projets NON admissibles au soutien financier de la Fondation JM Canada :

Toutes demandes de soutien en lien avec :

- I. Les enregistrements
- II. La rémunération d'autres musicien·ne·s
- III. La production d'objets promotionnels

Les candidats doivent s'assurer que toute activité pour laquelle ils sollicitent une bourse n'entre pas en conflit avec des engagements ou des contrats existants avec les Jeunesses Musicales Canada ou la Fondation JMC. En soumettant une candidature, les candidats confirment qu'ils sont en mesure de participer pleinement à l'activité proposée sans se retirer d'obligations déjà confirmées. Tout conflit entre une activité financée par une bourse et des engagements antérieurs pourrait entraîner une disqualification ou le retrait du financement

En cas de doute, vérifiez auprès de la Fondation JM Canada pour savoir si votre projet est admissible.

- 6. **Récurrence des demandes** : Les candidat·e·s peuvent recevoir une bourse du Fonds AIDA une fois (1 X) par année financière de la Fondation, soit entre le 1^{er} juillet et le 30 juin de l'année subséquente. Les candidat·e·s peuvent toutefois faire plusieurs demandes par année, tant qu'aucune bourse ne leur a été octroyée.
- 7. **Critères de présentation des projets** : L'inscription officielle au Fonds AIDA se fait au moyen d'un formulaire autorisé en ligne faisant la démonstration du talent et des capacités de réalisation nécessaires à l'accomplissement d'une carrière nationale ou internationale.

Le-la candidat-e doit démontrer de quelle manière son projet s'inscrit dans une démarche professionnelle cohérente, définir l'impact et les retombées sur le développement de sa carrière nationale ou internationale, et en quoi ce projet répond à ces objectifs. Les demandes sont évaluées en fonction de la compétence des candidat-e-s, de la qualité des dossiers déposés, de la valeur du projet, de leur faisabilité et des coûts afférents.

Le-la candidat-e peut présenter un projet pour lequel il a fait une demande de participation (exemples : concours, auditions, programmes d'été), mais pour lequel il n'a pas encore eu de confirmation au moment d'appliquer pour le Fonds AIDA. Si le projet est retenu par le comité d'octroi de bourse, le-la candidat-e recevra le montant de la bourse sous réserve d'une preuve d'inscription.

L'artiste devra déposer un dossier complet via le formulaire en ligne incluant :
Admissibilité et preuve de résidence fiscale au Québec

Pour être admissible à une bourse AIDA, vous devez :

- Être citoyen-ne canadien-ne, résident-e permanente ou immigrante reçue;
- Vivre au Québec et y payer vos impôts depuis au moins deux (2) ans.

Documents exigés (au moins un des éléments suivants)

1. **Vos avis de cotisation de Revenu Québec pour les deux dernières années** (*documents officiels transmis après la production de vos déclarations de revenus*).
2. Si vous êtes trop jeune (normalement moins de 20 ans) pour avoir produit deux déclarations complètes, vous pouvez fournir :
 - **Deux preuves de logement au Québec:** Un pour chaque année (ex. bail, facture de service public, ou attestation d'inscription dans une institution au Québec) ; cette preuve peut être à votre nom ou à celui d'un membre de votre famille avec qui vous habitez ;
OU
 - **Deux relevés bancaire ou documents officiels émis par une institution financière du Québec à votre nom.** (Un pour chaque année)

Études à l'extérieur du Québec

Vous pouvez déposer une demande même si vous étudiez à l'extérieur du Québec, tant que vous continuez à produire vos déclarations de revenus au Québec.

P

- Explication du projet

Sous forme de lettre, l'explication du projet doit répondre aux questions suivantes :

1) Présentation et motivation du projet :

- Quel est votre projet et pourquoi sollicitez-vous l'aide de la Fondation JM Canada?

2) Impact d'un soutien financier :

- Quel serait l'impact sur votre projet d'un éventuel soutien financier de la part de la Fondation JM Canada, et qu'advierait-il de votre projet sans ce soutien?

3) Retombées attendues du projet :

- Définissez les impacts et les retombées sur le développement de votre carrière nationale et/ou internationale.

- Biographie

- Curriculum vitae

- Photo

- Enregistrement vidéo d'une œuvre au choix (lien YouTube)

Toutes les vidéos doivent être de haute qualité avec une excellente prise de son, filmées avec une seule caméra fixe (sans zoom ni mouvement de caméra). Les vidéos ne doivent pas être montées, améliorées ou modifiées de quelque façon que ce soit. L'œuvre ou le mouvement doit être interprété dans son entièreté.

Les interprètes doivent jouer seu·e·s ou être accompagné·e·s par un pianiste.

Les chef·fe·s d'orchestre doivent diriger un ensemble de dix (10) musicien·ne·s ou chanteur·se·s et plus, ou deux pianos. Le·la chef·fe doit être filmé·e de face et la mise au point doit être sur lui ou elle.

- Échéancier

- Budget du projet : seuls les budgets créés à l'aide de notre gabarit type seront acceptés.

- Lettre de recommandation

8. **Engagement des candidat·e·s :**

La Fondation JM Canada considère que le·la candidat·e qui formule une demande d'aide et qui bénéficie de son soutien s'engage à respecter les principes suivants :

- I. Utiliser les services et/ou les sommes reçus exclusivement aux fins définies dans le cadre de la demande d'aide et pour son seul usage ;

- II. S'engager à réaliser le projet décrit dans la demande d'aide dans son intégralité et dans les délais prévus ;
- III. Communiquer à la Fondation, dans les plus brefs délais, toute modification majeure au projet et à son calendrier de réalisation. Dans le cas de l'impossibilité à poursuivre le projet, le demandeur doit s'engager à communiquer avec la Fondation afin de prendre les dispositions nécessaires ;
- IV. S'engager à remettre à la Fondation, à la suite de la réalisation du projet, un rapport détaillé de l'utilisation des montants et/ou des services reçus. Ce rapport doit être remis dans un délai maximum de trois mois après la réalisation du projet ;
- V. L'omission de remettre un rapport à la Fondation dans les délais prescrits au point 6. IV. élimine d'emblée l'artiste du processus pour une nouvelle demande dans le cadre d'un nouveau projet ;
- VI. S'engager à mentionner la contribution de la Fondation JM Canada et du Fonds AIDA dans les documents d'information ou de publicité si le projet conduit à des représentations ou à des réalisations publiques ;
- VII. S'engager, en signant la demande d'aide, à respecter les principes énoncés dans le présent document.

9. **Modalités d'évaluation et d'attribution du soutien financier :**

Les candidat·e·s désirant soumettre une demande doivent la déposer via le formulaire d'inscription disponible en ligne sur le site web de la Fondation. **Seuls les dossiers complets seront évalués par le comité responsable (Comité pour l'octroi de bourses).**

Après analyse des dossiers, le Comité pour l'octroi de bourses déterminera quels sont les projets retenus et identifiera les interventions appropriées pour leur mise en œuvre et leur réussite.

Normalement, le Comité pour l'octroi de bourses se réunit un mois après les dates butoirs de remise des dossiers de chaque année afin d'étudier les demandes d'aide.

Le Comité pour l'octroi de bourses évalue et approuve les montants à octroyer en fonction des budgets soumis et des frais admissibles.

Pour toute demande dont le montant octroyé est égal ou supérieur à 5 000 \$ CA, la Fondation versera le montant accordé en 2 versements, soit 75 % à l'acceptation de la demande et 25 % après présentation du rapport final.

Si votre projet est retenu et qu'il s'agit d'études de perfectionnement auprès d'institutions reconnues, vous devrez présenter une preuve d'inscription.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la Fondation JM Canada :

fondation@jmcanada.ca

514-845-4108, poste 246